

# ORIENTATION – AFFECTATION en fin de 3<sup>ème</sup>

Service en ligne sur le Portail Scolarité Services

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

(Avec votre compte Educonnect)

## ORIENTATION

- A partir de **Mai 2022** (3<sup>ème</sup> trimestre)  
Indiquez vos choix définitifs d'orientation
- A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui devient une **décision d'orientation** si conforme au choix de l'élève.  
  
Sinon, un entretien doit être organisé avec le chef d'établissement, l'élève et la famille.  
  
*Si accord => le chef d' établissement prend la décision définitive*  
*Si désaccord => commission d'appel*

## AFFECTATION *Changement d'Etablissement*

C'est l'application **AFELNET-Lycée** qui gère l'affectation des élèves au lycée

- A partir du **4 avril 2022**: Consultation des offres sur le portail Scolarité services « *Affectation après la 3<sup>e</sup>* »
- A partir du **9 mai et jusqu'au 31 mai** inclus:  
Saisissez vos demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.  
Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.
- A partir du **1<sup>er</sup> Juillet**: Notifications d'affectation  
Sur le portail Scolarité services vous retrouverez le résultat de vos demandes et l'affectation de votre enfant dans son futur établissement.  
  
Dès réception, il faut procéder à l'inscription de l'enfant dans le lycée au plus vite pour confirmer son affectation.